



Ville de Bollène

CCAS.AZ/VM/CT
DEL_2025_15

CCAS

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC

Mme CALERO, Mme BRISA

Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L2311-5 qui dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la clôture du budget,

Vu l'article R2311-11 de ce même C.G.C.T. qui dispose que le besoin ou l'excédent de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser, les restes à réaliser en investissement correspondant aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre,

Considérant que, conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 19 mars 2025 relative au vote du Compte Administratif du CCAS, les résultats de clôture de l'exercice 2024, en € T.T.C., s'établissent comme suit :



DELIBERATION **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 MARS 2025

page 2

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		En euros
Résultat de Fonctionnement		
<u>A. Résultat de l'Exercice</u>		
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		--48 692.52
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>		
Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 63 238.59
C. Résultat à affecter = A + B		+ 14 546.07
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		
R 001 (excédent de financement)		485.76
<u>E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement</u>		
Besoin de Financement		974.87
Excédent de Financement		
F. Besoin de Financement	= D + E	489.11
Affectation = C		+14 546.07
G Affectation en réserve R 1068 en investissement		0
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		489.11
I. Report en Fonctionnement R 002		14 056.96
Déficit Reporté D 002		0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif 2024 CCAS, il convient de statuer sur l'affectation du résultat,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2024 sur le Budget du CCAS 2025 comme suit :

Compte 001, excédent reporté en investissement : 485,76 €

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 3

Compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés : 489,11 €

Compte 002, excédent reporté en fonctionnement : 14 056,96 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

➔ d'affecter les résultats de l'exercice 2024 sur le Budget du CCAS 2025 comme suit :

Compte 001, excédent reporté en investissement : 485,76 €

Compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés : 489,11 €

Compte 002, excédent reporté en fonctionnement : 14 056,96 €

➔ d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,

M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

